des Princes &c. Mai 1735. qui sont tombées de leurs mains; & il y a aparence plus que jamais, que cette Isle n'aura plus d'autres maîtres que ceux qui s'en sont emparés. Ils se sont érigés en Republique, voyant que ni l'Espagne, ni aucune autre Puissance ne vouloit pas les recevoir sous leur protection, & ils ont publié à ce sujet un Maniseste par lequel ils abolissent les Loix introduites, & en établissent de nouvelles, en donnant à leur Isle le titre de Royaume : Voici les artieles de ce Manifeste qui fur publié & affiché dans presque toute l'isle le 29. Janvier dernier.

" 1. L E Royaume élit pour sa Prorectrice l'Im-maculée Conception de la Vierge Marie. , dont l'Image fera empreinte fur les Armes & les Drapeaux; & l'on en célébrera la Fête dans tout " le Pais par des salves de Mousquererie & du " Canon , conformément à ce que la Jonte du Royaume ordonnera à ce sujet.

" 2. On abolit tout ce qui peut rester encore , du Gouvernement Genois, dont les Loix & les " Statuts seront brûlez publiquement, dans le lieu où la Jonte du nouveau Gouvernement établira , la résidence, & au jour qu'elle fixera, afin que

, les peuples puissent y afister.

, 3. Tous les Notaires seront cassez & rétablis o, en même - tems par des Patentes de la nouvelle Jonte, dont ils reconnoîtront tenir leurs Charges.

, 4. On frappera des especes de toutes qualitez, au nom des Primats du Royaume qui en fixeront " la valeur.

" s. Les Terres & Fiefs appartenans aux Genois , seront confisquez, de même que les étangs, les-, quels seront dévolus aux Primats, afin de les faire Z 2